



Sos que dois je faire pour ne pas avoir de probleme ?

Par **elimo**, le **03/10/2008** à **17:42**

Bonjour. J'ai une société dans le bâtiment, et j'ai décidé pour la première fois de soustraire des chantiers à un ami artisan. Tellement que j'avais confiance en lui je n'ai pas vérifié l'existence de sa société. Et c'est un peu plus tard que j'apprends qu'il n'avait plus de société, et depuis il a empoché 32169 euros et bien entendu il ne veut pas me les rendre. Que va-t-il se passer si j'ai un contrôle, et que dois-je faire pour ne pas que moi et ma société ai de problème?